



Directives de l'IE pour la réouverture des écoles et des établissements scolaires

Dans la mesure où les écoles et les établissements scolaires sont fermés dans la majorité des pays, plusieurs questions cruciales doivent être prises en considération par les gouvernements, à l'heure où les pays commencent à rouvrir progressivement les établissements d'éducation de la petite enfance, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. Il est impératif que les gouvernements communiquent en permanence et en toute transparence des informations concernant leur plan de réouverture des établissements scolaires et la mesure dans laquelle ils sont conseillés par les expert·e·s de la santé. Un dialogue social et politique continu avec les éducateur·rice·s et leurs syndicats est la pierre angulaire de toute stratégie efficace pour l'éducation.

1. Engager le dialogue social et politique

Les autorités publiques sont engagées dans un dialogue social et politique continu avec les éducateur·rice·s et les syndicats et organisations qui les représentent, en vue d'évaluer les besoins, de définir des mesures en matière de santé et de sécurité pour les étudiant·e·s et les effectifs, et de proposer un cadre et des ressources pour organiser le retour à l'enseignement et l'apprentissage en présentiel. Il est tenu compte de la charge de travail supplémentaire créée par l'exigence parallèle d'enseignement en présentiel et en ligne lors de la réouverture progressive des écoles. Les droits du travail des enseignant·e·s et des personnels de soutien à l'éducation sont respectés et le maintien de conditions de travail décentes est assuré.

2. Garantir la santé et la sécurité des communautés éducatives

Il existe un accord et des instructions claires concernant les mesures d'hygiène à mettre en place pour garantir la sécurité et la santé des enfants, des étudiant·e·s et des effectifs, ainsi que les mesures préventives pour contenir la propagation du virus. Toutes les écoles et tous les établissements scolaires disposent de moyens pour garantir et maintenir des pratiques renforcées en matière d'hygiène et de nettoyage, et l'ensemble du personnel est informé et formé pour pouvoir respecter les nouvelles directives. Les employé·e·s de l'éducation doivent avoir un accès garanti à des équipements de protection individuelle



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en avant six conditions devant être remplies avant que les gouvernements puissent envisager une levée des restrictions appliquées actuellement aux déplacements physiques et sociaux en raison de la propagation du COVID-19 :

1. La transmission de la maladie est sous contrôle.
2. Les systèmes de santé ont la capacité de « tester, isoler et traiter chaque cas et retracer chaque contact ».
3. Les risques majeurs de transmission sont réduits au minimum dans les environnements vulnérables comme les maisons de repos.
4. Des mesures préventives ont été mises en place dans les écoles, les lieux de travail et les autres espaces essentiels.
5. Le risque d'importation de nouveaux cas « peut être géré ».
6. Les communautés sont pleinement éduquées, engagées et habilitées à vivre selon une « nouvelle norme ».

si nécessaire, et les autorités publiques doivent prévoir des fonds et des effectifs supplémentaires pour répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité. Par ailleurs, la situation du personnel, des étudiant·e·s et des familles vulnérables ou à risques doit être prise en compte.

3. L'équité doit être une priorité absolue

L'équité doit être au cœur de tous les plans de transition, étant donné que la force de frappe de la pandémie varie d'un contexte à l'autre et que les étudiant·e·s et les employé·e·s de l'éducation se trouvant déjà en situation vulnérable ont été – et sont toujours – les plus touché·e·s. Une structure de soutien est mise en place pour l'ensemble des effectifs et des étudiant·e·s vulnérables, pour ceux et celles qui rencontrent des difficultés accrues et pour les étudiant·e·s qui n'ont pas eu la possibilité de prendre part à un apprentissage en ligne ou à distance. Une stratégie est déployée pour faire face à une éventuelle augmentation des taux d'abandon scolaire, en accordant une attention particulière aux filles, aux femmes et au risque de travail des enfants.

4. Soutenir la reprise et le bien-être physique et émotionnel

Des systèmes sont en place pour soutenir le bien-être et la santé mentale des enfants, des étudiant·e·s et des employé·e·s de l'éducation, notamment au travers d'un encadrement psychosocial spécifique. Outre la situation de stress et d'anxiété permanente que génère la pandémie, nombre d'enfants, d'étudiant·e·s et d'employé·e·s de l'éducation trouveront difficile de retourner à l'école et de s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement et aux restrictions appliquées aux interactions sociales. Un encadrement spécifique est prévu pour les personnes endeuillées ou victimes d'agression, de violence ou d'autres traumatismes émotionnels.

5. Faire confiance au professionnalisme des éducateur·rice·s

Les autorités éducatives travaillent avec les éducateur·rice·s et leurs syndicats pour déterminer et évaluer les conséquences de la fermeture des écoles sur l'enseignement, l'apprentissage et le bien-être des étudiant·e·s. Toute stratégie pour un retour à l'enseignement en présentiel repose sur la confiance accordée au professionnalisme et à la pratique pédagogique des employé·e·s de l'éducation. Les conditions concernant les évaluations sont clarifiées dans le cadre d'un dialogue avec les éducateur·rice·s et leurs syndicats, afin de garantir le traitement juste et équitable de tou·te·s les étudiant·e·s, ainsi que l'autonomie professionnelle des éducateur·rice·s.

Resources de l'IE face à la pandémie du Covid-19

Plateforme d'information
<https://go.ei-ie.org/Covid19HubFR>

Principes directeurs de l'IE
<https://go.ei-ie.org/Covid19PrincipesDirecteursFR>

Résolution de l'IE
<https://go.ei-ie.org/Covid19ResolutionFR>



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignant·e·s et d'employé·e·s de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente-deux millions d'employé·e·s de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. L'Internationale de l'Éducation regroupe tous les enseignant·e·s et employé·e·s de l'éducation.

Siège

5 bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél +32-2 224 0611
headoffice@ei-ie.org

www.ei-ie.org
[#eduint](https://twitter.com/eduint)